



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 7 juin 2024 suite à l'absence du quorum lors de la séance prévue le 6 juin, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h10.

**Étaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE (arrivée à 20h13)

**Étaient absents** : M. Salih KURT, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès MARGUET.

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; D. GUILLEUX/A. MARGUET ; B. LAPOIRE/S. LESCURE ; D. DUMONT/P. BENOIT ; D. ROUX/H. PROST-TOURNIER ; G. BRUCHON/M. COLLETTE.

### **Vente terrain aisance-parcelle AB 314 rue du Chanoine Brachotte à M. Jean-Marie VOITOT**

Monsieur Jean-Marie VOITOT a demandé à la commune d'acquérir un terrain d'aisance cadastré AB 314 d'une superficie de 171m<sup>2</sup> où se trouve le pont de grange de son habitation ainsi qu'une partie du jardin. Il convient de régulariser la situation.

La commission urbanisme a émis un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle au bénéfice de Monsieur VOITOT, la surface ne gênant pas l'espace public ou privé de la commune.

Vu l'avis des Domaines du 14 décembre 2023 estimant la parcelle à 50€ le m<sup>2</sup>, le conseil municipal doit se prononcer sur cette session au prix de 50€ net le m<sup>2</sup> soit :

$$171\text{m}^2 \times 50.00\text{€} = 8\ 550\text{€}$$

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Cette vente s'inscrit dans le cadre du patrimoine de la commune. Le terrain n'a pas été acquis en vue de le revendre et n'a pas fait l'objet de travaux avant la vente.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal :

- Approuve la vente de la parcelle AB 314 de 171 m<sup>2</sup> à Monsieur Jean-Marie VOITOT pour un montant de 8 550 €
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
19/06/2024

